

Avis public

Régie de l'énergie

DEMANDE RELATIVE À LA MODIFICATION DES TARIFS ET CONDITIONS DES SERVICES DE TRANSPORT D'HYDRO-QUÉBEC À COMPTER DU 1^{ER} JANVIER 2018

La Régie de l'énergie (la Régie) tiendra une audience publique pour étudier la demande de modification des tarifs et conditions des services de transport d'Hydro-Québec dans ses activités de transport (le Transporteur) dans le dossier R-4012-2017. La demande du Transporteur ainsi que les documents afférents sont disponibles sur le site internet de la Régie à <http://www.regie-energie.qc.ca>.

LA DEMANDE

Le Transporteur demande à la Régie de modifier les tarifs et conditions des services de transport à compter du 1^{er} janvier 2018 et d'approuver des revenus requis de l'ordre de 3 372,4 millions de dollars pour l'année témoin projetée se terminant le 31 décembre 2018, soit une augmentation de 124,2 millions de dollars par rapport aux revenus requis autorisés par la Régie pour l'année tarifaire 2017. Cette augmentation se traduit par une hausse de 3,2 % pour le tarif annuel de transport.

LES DEMANDES D'INTERVENTION

Conformément à la décision D-2017-085, toute personne intéressée désirant participer à l'audience publique doit être reconnue comme intervenant. Toute demande d'intervention doit être transmise à la Régie et au Transporteur au plus tard le **22 août 2017, à 12 h**, et doit contenir toutes les informations mentionnées dans cette décision procédurale et celles exigées au *Règlement sur la procédure de la Régie de l'énergie*, dont le texte est accessible sur le site internet de la Régie.

Pour toute information, il est possible de communiquer avec la Régie par téléphone, par télécopieur ou par courriel.

Le Secrétaire

Régie de l'énergie

800, rue du Square-Victoria, bureau 2.55

Montréal (Québec) H4Z 1A2

Téléphone : 514 873-2452 ou sans frais 1 888 873-2452

Télécopieur : 514 873-2070

Courriel : greffe@regie-energie.qc.ca

Québec 